



Divorce au Cabo Verde: Inscription dans le registre suisse de l'état civil

17.04.2024

Documents à soumettre

- jugement de divorce (declaração de julgamento do divórcio) avec la mention de l'entrée en force, délivré par le tribunal compétent
En cas de divorce à l'amiable : présentation de la déclaration notariée au lieu du jugement de divorce
- acte de mariage avec mention de la dissolution du mariage (certidão de casamento), délivré par l'office d'état civil (Conservatórias dos Registos)
- document réglant l'autorité parentale des éventuels enfants communs, si celle-ci n'est pas indiquée dans l'acte de divorce
- copies passeports des divorcés
- lieu de résidence au moment du divorce et adresse actuelle des divorcés

Les documents doivent être des originaux et en principe pas datés de plus de six mois. Ils sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avec l'apostille avant d'être remis à la représentation suisse:

Obtention de l'apostille sur l'île Santiago :

Ministerio dos Negocios Estrangeiros e Comunidades
Achada Santo Antonio
Praia, Cabo Verde

Obtention de l'apostille sur les autres îles:

Ministério dos Justicia compétent

Les extraits des registres électroniques de l'état civil pouvant être vérifiés en ligne n'ont pas besoin d'une autre légalisation.

Emoluments

L'inscription du divorce dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Obtention de documents et procédure

L'obtention de documents par des proches ou des tiers munis d'une procuration est possible. Les documents peuvent aussi être commandés en ligne :

<https://portondinosilhas.gov.cv>

<https://portondinosilhas.gov.cv/portonprd/porton.portoncv?p=C8A8A6B0A5C4AAB9CDA7C9C48D9A8CC4>

L'Ambassade légalise les actes d'état civil et les transmet aux autorités cantonales compétentes. L'enregistrement dans le registre d'état civil suisse peut durer jusqu'à deux mois.

Le dépôt de dossiers à l'ambassade n'est possible que sur rendez-vous pris au préalable par téléphone ou par e-mail. Les dossiers incomplets ne sont pas acceptés. Pour compléter un dossier, il est impératif de prendre un nouveau rendez-vous.

Ambassade de Suisse au Sénégal
Rue René N'Diaye / angle Rue Seydou Nourou Tall
BP 1772
15800 Dakar, Sénégal
Tél. +221 33 823 05 90
dakar@eda.admin.ch
www.eda.admin.ch/dakar